

COMMUNE DE VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal de Val-d'Oire-et-Gartempe ont été convoqués par écrit et à domicile le 24 novembre 2020 par Monsieur DUBOIS André, Maire de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe, pour une réunion devant avoir lieu le jeudi 3 décembre 2020, à 20 h 30, Salle polyvalente Jacques Brel - Bussière-Poitevine, en session ordinaire, sans public en raison du confinement, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2020
- Autorisation de mandatement des dépenses en investissement avant le vote des budgets 2021
- Fixation du montant du loyer du bail commercial Place Adrien Girette
- Cession du camion benne Renault B110
- Cession de la remorque podium
- Devenir des chemins ruraux communaux
- Affaires et questions diverses

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2020

Etaient présents après l'appel nominal : Mr DUBOIS André - Maire, Mr NIVARD Fabrice – Maire délégué de Darnac, Mr REY Georges – Maire délégué de Saint Barbant, Mr LAVAUD Jean-Paul – Maire délégué de Thiat, Mr DAVID Daniel – 1^{er} adjoint, Mme LALUE Lucette – 2^{ème} adjoint, Mr DUPONT Jean-François 3^{ème} adjoint, Mme MALEJAC Marie-Thérèse – 4^{ème} adjoint, Mr DELAGE Jean-Marie – 5^{ème} adjoint, Mme LONDEIX Colette – 6^{ème} adjoint, Mme LAURENT-DUSSY Claudine, Mr COMPAIN Jérôme, Mr SAVIGNAT Jean-Bernard, Mme LABROUSSE Marie, Mme DESCHAMPS-GRAVELAT Carine, Mme BUJON-THIMONNIER Marie, Mme BRIE Elina, Mme CHRETIEN Emmanuelle, Mme MIGNON-MARTIN Gaëlle, Mr DEMOUSSEAU Aurélien, Mr LASANCE Marcus, Mme SEGUY Christine, Mr MARTIN Arnaud.

Secrétaire de séance : Mr COMPAIN Jérôme



Monsieur André DUBOIS, Maire demande de rajouter 2 sujets à l'ordre du jour soit :

- Avis sur le projet de parc éolien dit « Le Renard »
- Motion sur la nouvelle organisation des services fiscaux du territoire

Et d'en supprimer un soit :

- Cession de la remorque podium

Ces modifications de l'ordre du jour sont approuvées à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du 15 octobre 2020

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Autorisation de mandatement des dépenses en investissement avant le vote des budgets 2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que : préalablement au vote des budgets primitifs 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020 propre à chaque budget.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets primitifs 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE jusqu'à l'adoption des budgets 2021, le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

PRECISE que ces crédits seront repris aux budgets 2021.

Fixation du montant du loyer du bail commercial d'un garage cadastré AB 620 et autorisation pour lancer la consultation relative au choix d'un maître d'œuvre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à l'acquisition de l'immeuble place Adrien Girette, des travaux ont été réalisés pour aménager une partie du garage se situant dans la petite rue à l'arrière du bâtiment.

Monsieur le Maire tient à remercier tout particulièrement les artisans locaux (entreprises RCC 87, DESROCHES, CHEVALIER, CHAPUT et AUZANNEAU) ainsi que les services techniques qui se sont rendus disponibles pour que les travaux avancent rapidement et ainsi permettre l'ouverture, dès le 7 décembre prochain, du cabinet vétérinaire.

Préalablement à la signature d'un bail commercial, il convient de fixer le montant du loyer pour ce local, cadastré AB 620, dont la superficie utilisée sera de 38.66 m². Monsieur le Maire propose un loyer mensuel de 150 euros.

Il précise ensuite que, dans la perspective de réhabilitation du magasin, de ses dépendances et du logement situé au premier étage, il convient d'engager une procédure pour le choix d'un maître d'œuvre.

Le conseil municipal :

FIXE le montant du loyer à 150 euros par mois, à l'unanimité,

DONNE mandat à Monsieur le Maire pour lancer une consultation, dans le respect des dispositions régissant les marchés publics, afin de choisir un maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du magasin, de ses dépendances et du logement, par 22 voix pour et une voix contre (Mr LASANCE),

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, le 1^{er} adjoint, à signer le marché avec le prestataire qui aura remis l'offre la plus avantageuse économiquement et à signer le bail commercial avec la SELARL VETERINAIRES DE LA BRAME et tout document se rapportant à la présente délibération.

Cession du camion Renault Master

Monsieur le Maire expose qu'un artisan souhaite acquérir le camion benne Renault modèle Master B110, de 1997, immatriculé 6673 TJ 87, pour un prix de 1 000 euros.

Il rappelle que la commune a acquis un nouveau camion car l'autre ne passait plus au contrôle technique et les réparations étaient trop importantes.

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention (Mme DESCHAMPS-GRAVELAT), le Conseil municipal :

DECIDE la vente du camion benne Renault modèle Master B 110, immatriculé 6673 TJ 87, au prix de 1000 euros, en l'état,

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, le 1^{er} adjoint, à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Devenir des chemins ruraux communaux

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu différents courriers concernant les chemins ruraux communaux :

- Une demande d'achat d'un chemin situé sur la commune déléguée de Bussière-Poitevine, au lieudit Les Champs,
- Une pétition et plusieurs courriers sollicitant l'ouverture de ce même chemin, entravé par une barrière posée par un administré riverain,
- Un courrier de l'association « les sentiers Thiacons » nous demandant, pour la préservation environnementale des chemins ruraux, de ne vendre aucun chemin rural.

Monsieur le Maire rappelle que les chemins ruraux sont des chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public. Ils font partie du domaine privé de la commune dont l'entretien n'est pas obligatoire.

Monsieur le Maire précise que les maires délégués de Darnac, Thiat et Saint-Barbant et Mme MALEJAC pour Bussière-Poitevine sont chargés de les répertorier, sur tout le territoire communal.

Une discussion s'engage ensuite sur l'usage et la préservation des chemins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention (Mme BRIE) :

AFFIRME que les chemins ruraux communaux sont la propriété de la commune et que qu'il ne sera procédé à aucune vente durant la mandature,

PRECISE que l'accès à ces chemins ruraux doit toujours être possible même s'ils ne sont pas entretenus ni praticables.

Avis défavorable sur le projet de parc éolien dit « Le Renard » sur les communes de Val-d'Oire-et-Gartempe et Adriers

Monsieur le Maire expose la société Parc éolien de Germainville située à Saint Priest (Rhône) a déposé auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne une demande pour l'exploitation d'un parc éolien nommé « Le Renard », constitué de quatre éoliennes et de deux postes de livraison, sur la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe et d'Adriers.

Ce parc est soumis à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Se situant sur le territoire, le conseil municipal est appelé à émettre son avis sur le projet.

Le conseil municipal, par 5 voix pour (Mr DAVID, LAVAUD, DUPONT, DELAGE et SAVIGNAT), 3 abstentions (Mmes MALEJAC, LABROUSSE et SEGUY) et 15 voix contre le projet :

EMET un avis défavorable à l'exploitation du parc éolien « Le Renard », sur les territoires de Val-d'Oire-et-Gartempe et d'Adriers.

Motion contre la nouvelle organisation des services fiscaux de notre territoire

Impulsé par le Ministère de l'Action et des Comptes Publics et exécuté par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), un plan avait été dévoilé, en 2019, par Monsieur le Ministre Gérald DARMANIN pour réorganiser l'ensemble du réseau et des implantations des services publics de l'Etat.

Cette réorganisation prévoyait notamment la suppression de trésoreries de proximité et la suppression du service des impôts des particuliers (SIP) à Bellac.

Le 27 septembre 2019, le conseil municipal avait pris une motion pour alerter les services de l'état et demander le maintien des services publics dans le nord de la Haute-Vienne.

Alors que la Direction des Générales des Finances vient de nous informer, le 17 novembre dernier, de la future « organisation du réseau des services fiscaux de notre territoire », à compter du 1^{er} janvier 2021, il convient plutôt d'appeler cela le démantèlement des services soit :

- Suppression du service des impôts des particuliers de Bellac (8 agents) donc plus d'accueil des usagers du Nord de la Haute-Vienne, en particulier au moment des déclarations d'impôts ;
- Fermeture définitive de la trésorerie de Magnac-Laval (2 agents)

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que, pour les populations notamment âgées, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable. Nos communes souffrent de cet éloignement des services publics de proximité.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de participer en nombre à la manifestation prévue le lundi 7 décembre, à 14 h 30 à Bellac ;

S'OPPOSE à cette nouvelle organisation du réseau des services fiscaux, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

DIT que ces orientations fixées par le ministère de l'Action et des Comptes Publics sont dommageables car elles ne répondent pas aux enjeux de développement des territoires et de maintien de l'emploi.

Affaires et questions diverses

✓ **Questions de Mme DESCHAMPS-GRAVELAT Carine :**

a) Un accès WIFI a été envisagé à l'aire de camping-car de Bussière-Poitevine. Qu'en est-il ?

Réponse de Mr DAVID : C'est Mr MERIGOUT de la Communauté de Communes qui s'en occupait. Avec son décès brutal, 2 nouveaux élus doivent prendre le relais.

b) Pourrait-on envisager un accès WIFI dans les salles polyvalentes ?

Réponse de Mr DUBOIS : Effectivement, on étudiera la faisabilité.

c) Qu'en est-il des panneaux « Val-d'Oire-et-Gartempe » à l'entrée de chaque bourg ?

Réponse de Mr DUBOIS : C'est en cours, ils devraient être posés dans le mois de décembre.

d) Serait-il possible d'envisager un véritable travail de groupe en ce qui concerne les chemins de randonnées ? et le label nuit étoilée et village tourisme ?

Réponse de Mr DUBOIS : Un chemin a été balisé sur la commune déléguée de Saint-Barbant. Pour le reste, je pense que la commission de tourisme devra se réunir.

✓ Questions de Mr MARTIN :

a) Qu'en est-il de l'élagage des haies ?

Réponse de Mr DUBOIS : Ce sujet a déjà été évoqué. Les services techniques ne taillent plus automatiquement le dessus des haies dans le cadre de la protection de la nature sauf dans les virages et les carrefours.

Réponse de Mr MARTIN : Le problème c'est qu'à la longue, les haies seront trop hautes et au moindre coup de vent, elles se coucheront dans les fossés !

b) A Darnac, la commune prenait en charge la destruction des nids de frelon asiatiques. Qu'en est-il pour la commune nouvelle ?

Réponse de Mr DUBOIS : Avant, les pompiers intervenaient maintenant, les propriétaires doivent faire intervenir une entreprise privée.

c) Les utilisateurs de la bascule communale de Darnac m'ont signalé qu'il y avait un problème de monnayeur. Qu'en est-il ?

Réponse de Mr DUBOIS : Mr NIVARD s'en charge et demande des devis pour changer la pièce.

- ✓ Mme MALEJAC informe que 600 colis de Noël seront préparés et distribués aux plus de 65 ans par les conseillers municipaux
- ✓ Mr DAVID informe que le château d'eau de Bussière sera restauré en 2021 par le SIDEPA (syndicat d'eau). Le pont de Massugéon sur la commune déléguée de Thiat sera restauré par le conseil départemental (3 mois de travaux prévus)
- ✓ Les sapeurs-pompiers ne passeront pas cette année. Les administrés auront la possibilité de faire un don à l'amicale des sapeurs-pompiers, grâce aux boîtes disponibles en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jérôme COMPAIN.

André DUBOIS.